



COMMUNE d'ASSON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

Date de convocation : 8 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Audrey VANHOOREN, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Corinne PANATIER

PROCURATION : Audrey VANHOOREN à Marc CANTON, Francine BOURDA à Marie-Françoise CAPELANI, Olivier CHARRET à Alexandre LARRUHAT, Corinne PANATIER à Michel AURIGNAC

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

Secrétaire de séance :

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer Marie-Françoise CAPELANI secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2022

M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022 au vote du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant à formuler, le PV est approuvé à l'unanimité.

1 - Création d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur(trice) du service Enfance-Jeunesse-Education : adopté à l'unanimité

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur(trice) Enfance-Jeunesse-Education en charge :

- Pour un temps de travail par semaine moyen de 21h (annualisé)
 - o de la Direction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), représentant 21 h de travail par semaine en moyenne (annualisé)
- Pour un temps de travail par semaine moyen de 14h (annualisé)
 - o de coordonner le service Enfance-Jeunesse : accompagnement des agents des écoles (ATSEM, personnel de cantine et de garderie), référente CAF, suivi des inscriptions scolaires et relations avec les écoles, suivi des régies et de la facturation de la cantine

et de la garderie, suivi du Conseil Municipal des Enfants et sur l'ensemble des sujets de la commission Enfance-Jeunesse

- de renforcer l'équipe administrative sur des missions diverses (accueil, état civil, urbanisme, tenue des registres...)

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B ou C des filières animation ou administrative.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grades associés	Filière	Cat.	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
Agent chargé de la coordination du service Enfance-Jeunesse-Education	- Adjoint d'animation - Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe - Animateur territorial - Animateur principal de 2 ^{ème} classe - Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Animation	C C C B B B	1	Temps complet
	- Adjoint administratif - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - Rédacteur territorial - Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe		Administrative		

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création à compter du 1^{er} janvier 2023 d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur(trice) Enfance-Jeunesse-Education

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

2 – Subvention aux Associations : adopté à l'unanimité

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de deux associations :

- les Conscrits 2004 pour l'organisation des fêtes patronales
- le Vélo Club Nayais pour l'organisation des courses cyclistes qui se sont déroulées en 2022 sur le territoire assonnais.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Les Conscrits 2004	150 €
Vélo Club Nayais	400 €
Total	550 €

PRECISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2022

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L2122.23 du CGCT :

- M. le Maire informe le conseil qu'il a signé un avenant avec l'entreprise MAYSTROU (lot 3) concernant le Marché de Travaux de la maison Pétrique : cela concerne le remplacement d'une partie de l'escalier principal suite à un effondrement pour cause de vétusté. Cet avenant s'élève à 2512,24 € HT.
- M. le Maire informe l'assemblée de deux virements de crédits : l'une en fonctionnement pour le fonds de péréquation des ressources communales (3 361 €), l'autre en investissement pour le règlement d'une facture du SDEPA (15 000 €).

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-15 000,00		
2041582 (204) : Bâtiments et installations	15 000,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-3 361,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des ress	3 361,00		
	0,00		

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	
-----------------------	-------------	-----------------------	--

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe les membres du Conseil que la cérémonie de vœux se fera le samedi 14 janvier 2022 à 11 heures

Séance levée à 21 h 00

Le Maire
Marc CANTON

Secrétaire de séance
Marie-Françoise CAPELANI